

Troyes, le 12 novembre 2014.

Monsieur Patrick LIEBUS

Le Président de la CAPEB
2bis rue Béranger
75 003 PARIS Cedex

Objet : CNAGS du 22 octobre 2014 – mention « RGE »

Monsieur le Président, cher Patrick,

Le Bureau de la CAPEB de l'Aube réuni le mardi 14 octobre a souhaité s'ouvrir à toi d'un sujet particulièrement brûlant sur le terrain, la fameuse mention « Reconnu Garant de l'Environnement ». Ne pouvant être parmi vous lors de la prochaine CNAGS et porter ainsi de vive voix le témoignage de mes collègues, **c'est par une lettre-ouverte que je t'apporte le ressenti sur notre département autour du « RGE ».**

En préambule, il est important de rappeler que **le principe général** qui veut que les aides de l'Etat destinées à financer les travaux dans les logements (CIDD, éco-PTZ, CEE...) soient conditionnées à la réalisation des dits travaux par une entreprise formée et qualifiée, **est partagé par l'immense majorité des artisans**. Chacun pourrait même se féliciter que les « vraies » entreprises est enfin un moyen de se démarquer auprès des clients vis-à-vis de toutes les formes de concurrence déloyale que l'on connaît trop bien !

Seulement voilà, comme trop souvent dans ce pays, les bonnes intentions de départ aboutissent à un dispositif disproportionné, inéquitable et inadapté aux entreprises artisanales que nous sommes. **L'enfer est pavé de bonnes intentions...**

Tu connais le contexte économique de notre secteur mieux que moi, et dans ce contexte où les collègues sont à cran, **le chemin de croix pour obtenir sa mention « RGE » est très mal vécu**. Nos collaborateurs qui tiennent des réunions délocalisées sur ce sujet sont tout simplement pris à partie par des professionnels excédés !

Et s'il nous appartient d'avoir la pédagogie pour accompagner nos adhérents vers la mention pour qu'ils ne se coupent pas du marché de la rénovation énergétique, il m'appartient aussi en tant que Président de CAPEB de te remonter les très nombreuses critiques formulées à l'encontre de la gestion de la qualification « RGE ».

Tout d'abord il y a une question de fond et récurrente : mais où va et à quoi sert tout cet argent ? Il ne s'agit pas là de faire preuve de poujadisme mais la question des artisans est légitime. Si l'on met de côté le coût direct et indirect de l'audit, l'artisan s'acquittera chaque année en moyenne pour obtenir et conserver une seule qualification RGE la somme d'environ 130 euros par an auprès de Qualibat. **Sur la base de 10 000 mentions RGE** (sachant que ce chiffre sera très largement dépassé), **on atteint la somme d'1 300 000 euros par an touchés par Qualibat !**

Mais pourquoi faire ? Pas pour accompagner les artisans vers la mention en tout cas ! Puisque l'artisan qui veut se faire aider face à ce dossier indigeste de qualification doit s'adresser soit à un organisme tiers payant, soit à la CAPEB qui lui fera payer ou non ses bons conseils. Chez nous, Qualibat Nord-Est n'a même pas eu besoin de recruter pour absorber l'augmentation du nombre de dossiers de qualifications ! Voilà une bien belle opération commerciale pour cet organisme qu'il y a peu de temps encore, nous avions voulu « démantelé » !

Le sentiment partagé par les adhérents concernés et qui est bien difficile à contrarier, est qu'ils sont les vaches à lait du système. On se « gave » sur leur dos : les organismes de certification – Qualibat en tête -, les certificateurs et les organismes de formation dispensant les stages Feebât.

Evidemment, et même si cela ne nous est pas toujours dit directement, **la CAPEB est au mieux taxée de ne rien faire pour éviter cela, au pire soupçonnée de « tremper les doigts dans la confiture »...** Même si notre CAPEB départementale ne touche pas 1 euro à ce sujet, les raccourcis sont vite faits et difficiles à effacer.

Quand on voit qu'un artisan passé en commission le 30 septembre doit payer 80 euros de coût pour une qualification valable jusqu'au 31 mars 2015, soit 6 mois ; alors qu'il n'aurait payé « que » 40 euros à partir du 1^{er} octobre, il y a de quoi craquer...

En dehors de cet aspect financier, et au risque de tomber dans une liste à la Prévert, je te prie de trouver ci-après les dysfonctionnements et incompréhensions qui remontent le plus fréquemment :

- La **formation Feebât est insatisfaisante** ; trop généraliste, pas assez technique et du coup bien trop longue au goût de nos artisans
- **Les dossiers administratifs et techniques Qualibat sont bien trop lourds** pour de nombreuses entreprises. Entre une demi-journée et une journée à passer sur le dossier de qualification ! C'est décourageant. D'autant que certains éléments semblent peu utiles à l'examen du dossier (comme le CV du chef d'entreprise, ou son salaire).

Pour les références de chantier, Qualibat exige des photos, avant et après les travaux. Pour ceux qui n'en disposent pas, Qualibat demande aux artisans de retourner chez leur client pour en prendre ; tu sais bien que cela peut s'avérer délicat et parfois même impossible (résidence secondaire, etc).

- La nomenclature de Qualibat n'est pas du tout adaptée au dispositif « RGE ». les effets sont connus :
 - Tout d'abord **les artisans sont perdus dans le choix de leur qualification** : par exemple, les chauffagistes ne savent pas s'ils doivent choisir la « 5311 – Installations thermiques » ou la « 5361 – Rénovation d'installations de chauffage » pour lesquelles les exigences ne sont pas les mêmes, mais Qualibat eux-mêmes ne savent pas conseiller les artisans sur leur choix ;
 - **Le cumul des qualifications et donc le cumul des formations, et des audits**, et évidemment le cumul des chèques à réaliser !
A ce sujet, et toujours concernant les chauffagistes (qui recensent la plupart des difficultés), **pourquoi les Professionnels Gaz qui sont déjà formés et déjà audités, ne sont ils pas automatiquement reconnus « RGE » après avoir suivi leur Feebât** ? Leur imposer de devoir remonter et repayer un dossier de qualification « RGE » pour les chaudières condensation n'a aucun sens !

- **Le nombre de chantiers de références à fournir est trop important :** 3 chantiers pour un domaine de travaux + 2 chantiers pour chaque domaine complémentaire. **C'est nier la réalité de notre artisanat que tu connais si bien.** Sans vouloir mettre le focus exclusivement sur les chauffagistes, mais les collègues chauffagistes notamment en ruralité ont besoin de pouvoir réaliser des travaux sur toutes les énergies même si cela ne représente qu'un chantier par an. Ils ne peuvent se payer le luxe de rater un « beau » chantier d'une chaudière bois par exemple parce qu'ils ne sont pas « RGE », car ils n'auront pas pu fournir assez de chantier de référence alors qu'ils maîtrisent la technique.

On nous dit que cette règle n'est pas intangible et pourra se traiter au cas par cas en commission : sur la base de quoi, selon le bon vouloir de qui ?

L'autre question que cela pose est le cas des nouvelles entreprises ! Un artisan créateur, diplômé et normalement installé, ne pourra pas accéder au marché de la rénovation énergétique car il ne justifiera pas de chantiers de référence... ?

- **Le coût et la qualité des audits** sont bien souvent pointés du doigt également. Qualibat doit veiller à des audits « techniques » réalisés par des professionnels du bâtiment ! L'inverse – constaté sur notre département - discrédite complètement le dispositif aux yeux des professionnels comme des clients d'ailleurs. Et le coût doit être revu ! L'audit PG est bien financé par les certificats de conformité ; il y a des solutions à trouver.
- Enfin, même si c'est « presque » un détail au regard du reste, nous avons été informés que **seules les entreprises inscrites à la caisse de congés payés du bâtiment peuvent recevoir leur mention « RGE » par Qualibat, y compris les ECO Artisan®** ! Nous avons parmi nos adhérents, des entreprises (frigoristes...) qui ne relèvent pas de cette caisse. Ne sont-ils pas dignes d'être « RGE » ? Et la réponse faite par Qualibat consistant à leur demander « tout simplement » de s'y affilier, fini de nous convaincre que ce dispositif est totalement inadapté à nos structures, notre environnement, notre réalité de terrain...

Nous pourrions continuer, Patrick, à entrer dans le détail des déboires que connaissent nos entreprises confrontées au « RGE », mais je crois que la coupe est déjà bien pleine.

Nous savons bien que la Confédération n'a pas milité pour la mise en place du « RGE », et n'est pas non plus responsable de tous ces dysfonctionnements. Mais notre rôle d'organisation professionnelle nous impose d'agir, et d'agir vite. Nos adhérents nous le réclament !

Espérant que ce courrier aura retenu toute ton attention et que les débats lors de la CNAGS nous permettront de voir évoluer les éléments qui posent aujourd'hui problèmes,

Mon Bureau et moi-même, t'adressons nos plus cordiales salutations.

Le Président
Eric PLESTAN